



DECISION 202001011

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 20 février 2012, portant nomination par voie de mutation de Madame Véronique Moreau au Cnous à compter du 1er avril 2012 ;

DECIDE

- Article unique :** Madame Véronique MOREAU, cheffe du département du budget et des finances au Cnous, est autorisée, en l'absence de Madame Laurence SORRET, Sous directrice des finances et de la performance du Cnous :
- A signer les demandes de versement ;
 - A signer les demandes de comptabilisation.

Fait à Vanves, le 1^{er} janvier 2020

La présidente du Cnous


Dominique MARCHAND


Signature de l'intéressée